



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



MAISON DES JEUNES

Le « Souper homard à volonté » de la Maison des jeunes se tiendra cette année le 27 mai, à 18 h. Je vous invite à vous procurer vos billets en grand nombre via le site web de l'organisme. C'est là une belle façon d'encourager cette organisation qui soutient nos jeunes et de vous faire plaisir par la même occasion.

Par ailleurs, la Maison des jeunes est à la recherche de bénévoles pour devenir membre de son conseil d'administration. Orientée d'abord et avant tout vers la prévention, la Maison des jeunes a pour mission principale d'animer deux lieux de rencontres pour les jeunes de 11 à 17 ans qui, au contact d'adultes significatifs, pourront devenir des citoyens actifs, critiques et responsables. Vous souhaitez vous impliquer ? Écrivez à direction@mdjstaugustin.com.

GRAND MÉNAGE PRINTANIER

L'hiver est maintenant derrière nous et l'heure est au grand ménage printanier de nos rues, pistes cyclables et trottoirs. Balais de rue et autres équipements de nettoyage sont en action depuis quelques semaines. Un premier passage sur la majeure partie du territoire est en voie d'être terminé et un second sera effectué d'ici la fin mai. Par la suite, le marquage des rues et autres voies de circulation débutera, pour se terminer en juin. Évidemment, ces opérations se réalisent notamment en fonction des conditions climatiques et le tout pourra être retardé ou devancé un peu. Quoi qu'il en soit, pour des considérations tant esthétiques que de sécurité, le tout sera réalisé le plus rapidement possible.



TAUX D'INTÉRÊTS ÉLEVÉS - IMPACT POSITIF

La hausse généralisée des coûts frappe fort. Les temps sont durs pour tout le monde et cette turbulence économique n'est pas en voie de s'estomper. Cela dit, à travers cette grisaille financière, il y a tout de même du positif, du moins du point de vue municipal.

Pour contrer la pression inflationniste, la Banque du Canada a haussé à maintes reprises son taux directeur, entraînant des hausses de taux d'intérêts drastiques. Si cela affecte négativement plusieurs particuliers, il en va maintenant autrement pour la Ville. En effet, puisque nous remboursons comptant systématiquement notre dette à l'échéance des termes d'emprunts, nous ne subissons pas les contrecoups négatifs de ces hausses de taux. Et par ailleurs, puisque nous avons d'importantes économies, de l'ordre de près de 90 M\$, cette hausse des taux d'intérêts nous est bénéfique puisque ce bas de laine collectif, une fois placé, rapporte de plus en plus d'argent. Beaucoup d'argent. En millions de dollars annuellement.

Les sommes engrangées via les surplus réalisés au cours des dernières années, notamment par les ventes de plusieurs dizaines de M\$ de terrains industriels, la diminution des sommes allouées annuellement au capital et aux intérêts sur la dette et les gains en cour contre l'Agglomération de Québec, font en sorte que notre rapport aux banques est inversé. En effet, ce sont désormais elles qui nous versent plus d'intérêts que nous leur en versons. Et plus notre dette ira en s'amenuisant (pour finalement s'éteindre entièrement en 2026), plus grande sera la proportion d'intérêts « entrants ».

Ainsi, nos économies collectives qui rapportent de plus en plus grâce aux taux d'intérêts élevés, jumelées aux nouveaux revenus provenant essentiellement de constructions neuves dans le parc industriel, permettent d'envisager un gel de taxes à Saint-Augustin-de-Desmaures pour encore des années, et ce, malgré l'inflation galopante que nous connaissons.



Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les 2 et 16 mai. Les citoyens peuvent y participer en posant leur question en personne, en complétant le formulaire disponible sur le site web (vsad.ca/seances) ou via la page Facebook @VSADOfficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

L'hôtel de ville est accessible de préférence avec rendez-vous et à distance (par courriel ou par téléphone), du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Contactez-nous au 418 878-2955 ou au info@vsad.ca pour prendre rendez-vous.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Les bureaux administratifs seront fermés le 22 mai à l'occasion de la fête nationale des Patriotes.

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



TAXES MUNICIPALES 2023

3^E ÉCHÉANCE : 1^{ER} MAI

Que vous soyez nouveau propriétaire ou non, si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes 2023, communiquez avec le Service de la trésorerie pour en obtenir une copie.

Pour nous joindre : 418 878-2955 ou tresorerie@vsad.ca.

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT PRÉAUTORISÉ (PPA) - ANNULATION

Si vous vendez votre propriété, n'oubliez pas de compléter le formulaire d'annulation d'inscription disponible sur notre site Internet au : <https://vsad.ca/budget-finances>.

CALENDRIER DES PROCHAINES ÉCHÉANCES DE PAIEMENTS

1^{er} mai, 1^{er} juin, 3 juillet, 1^{er} août, 1^{er} septembre, 2 octobre, 1^{er} novembre, 1^{er} décembre, 4 janvier 2024 et 1^{er} février 2024.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE

Pour modifier l'adresse postale à votre dossier, transmettez-nous les nouvelles coordonnées par courriel à tresorerie@vsad.ca ou par envoi postal.

VOUS ÊTES NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ?

Un certain délai existe entre la transaction d'achat et la mise à jour du nom du propriétaire au rôle. Il peut arriver que les transactions effectuées entre la fin 2022 et début 2023 ne soient pas encore visibles sur le compte de taxes 2023. Le compte de taxes est valide pour l'année entière et il est attribué à la propriété. Il doit être acquitté même s'il a été émis au nom de l'ancien propriétaire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que les montants soient payés aux dates d'échéances. Il est possible de consulter le sommaire des taxes de votre propriété au <https://vsad.ca/budget-finances>.



AVIS PUBLICS



En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis publics suivants ont été diffusés sur le site Internet de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

1. 18 avril :

- Appel d'offres APO-2023-020 – Contrat de services techniques pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- Avis de promulgation du Règlement n° 2023-708 décrétant un emprunt de 449 300 \$ afin de financer la subvention du ministère de la Culture et des Communications accordée dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations volet 2

2. 12 avril :

- Avis de mise en vigueur du Règlement n° 2023-705 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser le groupe d'usage public II dans la zone PB-1
- Avis de mise en vigueur du Règlement n° 2023-706 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2015-440 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme

3. 6 avril :

- Avis de promulgation du Règlement n° 2023-709 modifiant le règlement n° 2021-668 de contrôle intérimaire applicable à une partie du secteur Est en lien avec la révision du Plan et des règlements d'urbanisme

GRAND NETTOYAGE DU PRINTEMPS

Malgré la fonte tardive de la neige cette année, les travaux de nettoyage des rues sont commencés. Il est important de rappeler aux citoyens qui font l'entretien de leur terrain de ne pas rejeter la terre, le sable ou le gazon dans la rue. Aidez-nous à garder les rues propres et sécuritaires. Aussi, les équipes de la Ville effectuent le grand ménage printanier de l'ensemble des parcs et espaces verts du territoire. À cet effet, nous demandons la collaboration des citoyens afin de conserver les lieux propres et ainsi rendre l'utilisation de nos parcs plus agréable. Dans un même ordre d'idée, il est obligatoire de ramasser les excréments de vos chiens dans les lieux publics. SVP, déposez vos ordures aux endroits prévus à cet effet.

LE BON VOISINAGE !

Bruits, odeurs, fumée, terrain encombré, arbres envahissants.... Il arrive que le comportement de certains voisins engendre des frustrations. Il est donc primordial de respecter les règles afin de ne pas créer de conflits avec les voisins et d'accepter les inconvénients normaux du voisinage n'excédant pas les limites de la tolérance pour vivre paisiblement et en harmonie. Vous pouvez consulter l'article 976 du Code civil du Québec qui régit les rapports entre voisins ainsi que le règlement 2014-429 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être en général qui est disponible sur notre site Internet <https://vsad.ca/reglements> dans l'onglet *Paix et bon ordre*. Vous pouvez signaler les infractions par courriel à urbanisme@vsad.ca ou par la plateforme de signalements via le lien suivant: <https://vsad.ca/requete>.

LA SÉCURITÉ ET LE CIVISME DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS AUGUSTINOIS

Au cours des dernières années, le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) a constaté une hausse des incivilités et des infractions criminelles dans les parcs et espaces verts de l'Agglomération de Québec, nuisant ainsi à la tranquillité et à la sécurité. Voici quelques exemples d'incivilités ou d'infractions criminelles : bruits excessifs et désordre, consommation d'alcool ou de drogues, méfaits, ou encore, présence dans les parcs après 23 h. Le SPVQ rappelle que ces infractions sont passibles d'amendes et qu'elles contreviennent au Règlement sur la paix et le bon ordre. Dans le but d'encadrer les activités et ainsi maintenir la paix et le bon ordre, les patrouilleurs et les policiers à vélo seront présents dans les parcs de la Ville afin de faire respecter la réglementation et appliqueront des mesures coercitives si nécessaire afin que tous puissent être en sécurité.

En plus, des étudiants à la sécurité et la prévention dans les parcs patrouilleront dans les différents parcs augustinois. Ces employés du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire auront pour mission de faire respecter les consignes d'usage, la sécurité générale des lieux et la propreté des sites.

LE CYCLISME ET LE PARTAGE DE LA ROUTE

À Saint-Augustin-de-Desmaures, le réseau dédié au cyclisme c'est : environ 27 km de pistes et bandes cyclables et de chaussées désignées et partagées avec les automobilistes.

Bien que la vulnérabilité des cyclistes ne soit pas à démontrer, la responsabilité en terme de sécurité routière est, et doit, être partagée par tous ses utilisateurs de la route. Il incombe à tout un chacun de respecter les consignes de sécurité.

Automobilistes et cyclistes :

- Obligation de se conformer à toute signalisation de panneaux d'arrêt;
- Obligation de s'immobiliser à moins de 5 mètres d'un autobus scolaire dont les feux rouges clignotent.

Cyclistes :

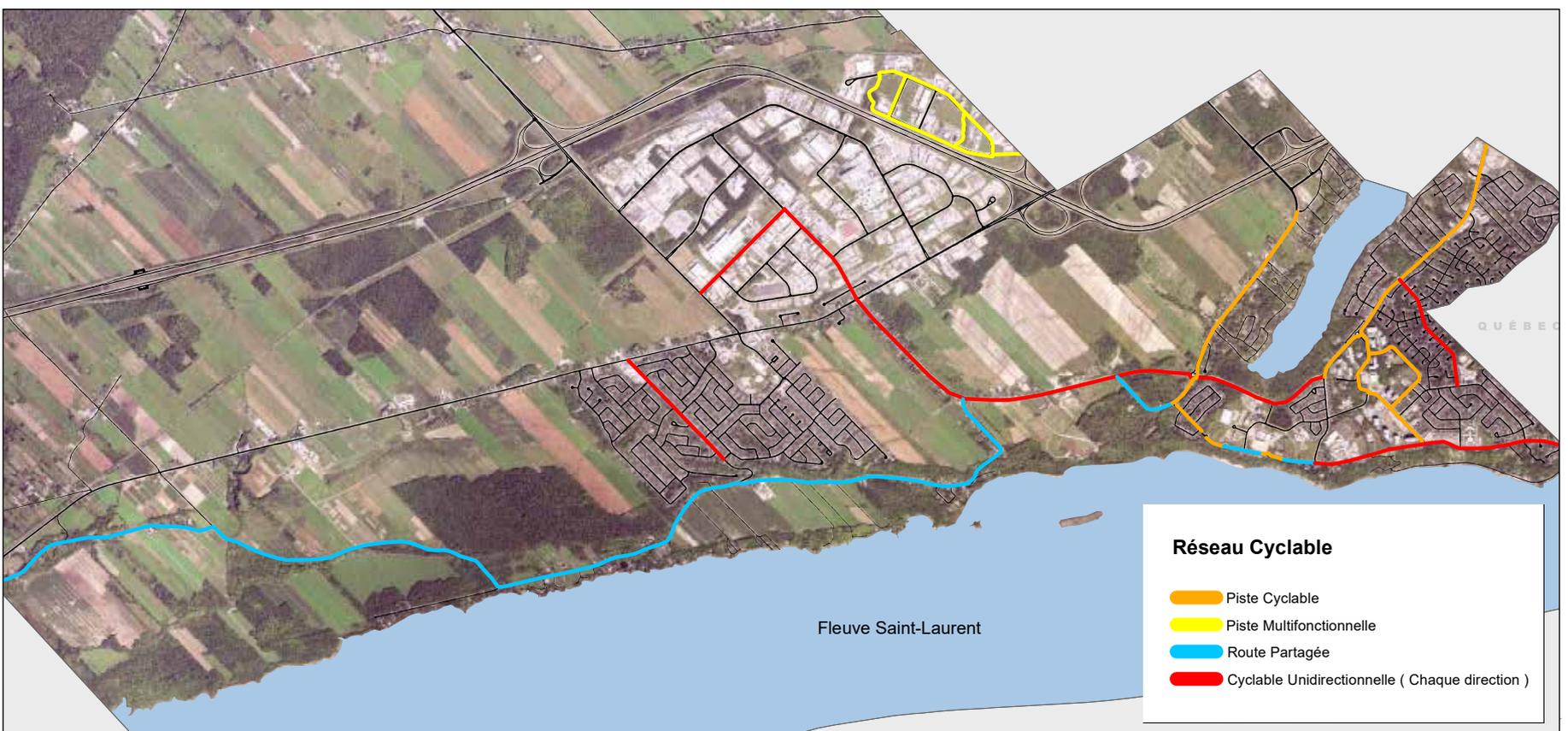
- Obligation de rouler le plus près possible du côté droit de la route;
- Obligation de faire preuve de prudence aux traverses piétonnes : ces derniers ont priorité;
- Obligation de respecter le code de la sécurité routière.

Automobilistes :

- Obligation de conserver un intervalle et une distance sécuritaire avec les vélos;
- Obligation de respecter les voies réservées au vélo;
- Obligation de conserver une distance de 1 m dans les zones de 50 km/h et de 1,5 m dans les zones à plus de 50 km/h entre l'automobile et le cycliste lors d'un dépassement.

Tel qu'illustré sur le plan du réseau cyclable de la Ville (en rouge), certaines voies sont uniquement réservées aux cyclistes. Il est donc formellement interdit d'y circuler en voiture ou de s'y stationner. Ces voies se situent sur les routes Racette et Tessier, le chemin de la Butte, les rues Saint-Félix, du Sourcin, des Grands-Lacs et de Copenhague.

Pour information et commentaires : securiteroutiere@vsad.ca





K É N O
CAMP DE JOUR

Le camp des quand...
ta présence fait **toute la différence!**



Postule dès maintenant au campkeno.com

LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures, 978 propriétés sont desservies en égout par des installations septiques individuelles.

VIDANGES

C'est la Ville qui encadre les vidanges des installations septiques, lesquelles sont régies par le Règlement n° REGVSAD-2012-312 relatif à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention, et c'est à elle que revient la responsabilité de mandater un fournisseur de services.

En effet, incluse à même le compte de taxes, une vidange régulière aux deux ans est obligatoire pour les fosses septiques d'une résidence permanente, et aux quatre ans pour les résidences secondaires. La Ville est responsable du calendrier d'exécution; ces vidanges ont lieu entre les mois de mai et juin. Il revient toutefois au propriétaire de s'assurer que le couvercle de la fosse est bien dégagé et accessible lors de la vidange.

Quant aux fosses de rétention, deux vidanges régulières par année sont incluses au compte de taxes des résidents. La Ville communique ainsi avec ces

propriétaires au printemps et à l'automne pour connaître leur intention ou non de procéder à la vidange.

Toutes les vidanges régulières ont lieu entre le 1^{er} mai et le 30 novembre de chaque année. Les vidanges effectuées en dehors de cette période se trouvent à être hors-saison, à un tarif plus élevé.

VIDANGES SUPPLÉMENTAIRES ET HORS-SAISON

Les propriétaires peuvent à tout moment communiquer avec le Service des travaux publics de la Ville pour des vidanges supplémentaires. Celles-ci seront facturées à même le compte de taxes à la fin de l'année. Le fournisseur exécute la vidange dans les 48 heures et, en cas d'urgence, en 24 heures, cependant des frais supplémentaires s'appliquent.

Les appels de services pour des vidanges à effectuer entre le 1^{er} décembre et le 30 avril sont facturés au tarif hors-saison. Soyez prévoyant et vérifiez votre fosse au cours du mois de novembre.

Pour information : travauxpublics@vsad.ca ou 418 878-4662 p. 5205.



En mai, célébrez le Mois de l'arbre et des forêts!

Regardez autour de vous ? Que voyez-vous ? Une résidence construite en plusieurs déclinaisons de bois (structure en bois de manœuvre, des portes, des moulures, etc.), des meubles fait en bois (table de cuisine, bureau d'ordinateur, etc.), un sapin ou un bouleau par la fenêtre... les exemples sont nombreux ! Le bois fait partie de notre quotidien, loin de n'être qu'un matériau, le bois est malléable, polyvalent et intemporel. En plus d'embellir notre quotidien, il possède plusieurs autres qualités :

- Il est écologique : c'est une ressource renouvelable, biodégradable et il a la capacité d'emmagasiner le carbone.
- Il a des vertus thérapeutiques : il est prouvé qu'il crée un sentiment de bien-être, comme l'ambiance créée par un feu de foyer. Il appelle au calme et à la plénitude, il est apaisant également.
- Il a la capacité acoustique : pensez aux instruments de musique comme les guitares, les violons et les pianos.

- Il ajoute une valeur culturelle et artistique : il agrémente les visuels et les textures avec ses différentes essences et couleurs.



Avez-vous entendu parler du Règlement de la Ville n° 2023-707 qui vise à promouvoir et à favoriser la plantation d'arbres par les citoyens sur les terrains privés ou institutionnels en accordant une aide financière pouvant aller jusqu'à 300 \$ par année civile ? Non? Visitez le vsad.ca sans tarder !

La VSAD souhaite embellir la Ville en favorisant et en facilitant la plantation d'arbres sur son territoire. La beauté n'est pas le seul élément positif des arbres, en effet, plusieurs éléments ont été abordés précédemment. C'est pourquoi la Ville a mis en place des mesures concrètes dans le but d'intensifier la plantation d'arbres sur son territoire et ainsi, elle investi cette année 500 000 \$ pour y arriver. Un appel d'offres (APO-2023-020) de contrat de services techniques pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a été lancé sur le site Internet d'appels d'offres SEAO le 18 avril dernier. Les travaux de plantations seront réalisés en 2023, consultez le site Web au vsad.ca pour connaître les lieux de plantations.

TRANSPORT EN COMMUN : PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ÉQUIMOBILITÉ

Dès le 1^{er} mai, l'accès des personnes à faible revenu au transport en commun sera facilité par l'ajout d'une nouvelle aide financière soit le programme ÉquiMobilité.

ÉquiMobilité est une nouvelle mesure de tarification sociale du transport en commun, c'est-à-dire que les personnes à faible revenu et les usagers du Service de transport adapté de la Capitale pourront ainsi bénéficier d'un rabais de 33 % sur le tarif général des laissez-passer mensuels et sur les billets pour un passage.

Ce nouveau programme d'aide financière est accessible auprès des



Augustinois. Les citoyens peuvent vérifier leur admissibilité auprès de la Ville de Québec. Celle-ci est établie sur la base du revenu annuel net.

Les bénéficiaires de cette nouvelle tarification sociale sont nombreux, sachant que les frais de transport représentent la deuxième dépense en importance après le logement. Par exemple, il permettra aux citoyens éligibles de :

- Joindre le travail, l'école ou accéder à un plus large bassin d'emplois ou d'établissements scolaires ;
- Trouver des offres alimentaires plus diversifiées et à meilleur coût ;
- Faciliter l'accès aux services divers soit : santé, activités sociales, sportives, culturelles, etc.

Consultez le <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/deplacements/programme-equimobilite.aspx> pour plus d'information ou vous pouvez parler à un agent au 418 641-6311.



LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

SEMAINE DE LA POLICE 2023

Du 14 au 20 mai, se déroulera la Semaine de la police sous le thème « Mieux se comprendre : la police et le citoyen ». Au Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), des initiatives concrètes sont mises en place à la grandeur du territoire de l'agglomération de Québec pour aller à la rencontre des citoyens.

Le Programme ALIER : des agents de liaison interculturelle et de rapprochement qui participent régulièrement à différentes activités sociales et communautaires locales.

Le Programme À la rencontre des aînés : des visites de courtoisie chez les personnes âgées pour briser leur isolement et, potentiellement, détecter des situations problématiques de toute sorte.

La Multi : une équipe de policiers qui patrouillent dans le centre-ville à pied et travaillent activement sur les enjeux de l'itinérance et de la santé mentale.

L'Unité prévention et intervention jeunesse : des policiers présents dans les écoles primaires et secondaires et lors de nombreux salons et événements grand public.

Pour en savoir plus sur le SPVQ, suivez la page Facebook de la Sécurité publique de la Ville de Québec : facebook.com/SecuritePubliqueVQ ou consultez notre site Internet ville.quebec.qc.ca/police.

POUR UN ÉTÉ EN TOUTE SÉCURITÉ : LA PRÉVENTION, VOTRE MEILLEURE ALLIÉE !

Le Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec vous rappelle ces quelques conseils pour un printemps sans tracas.

INSPECTEZ VOTRE BBQ

Si ce n'est déjà fait, procédez à une courte inspection avant la première utilisation de la saison. Voici comment faire :

- Assurez-vous que les brûleurs soient fermés.
- Branchez la bouteille de gaz propane et ouvrez la valve.
- Versez une solution d'eau et de savon sur les raccords et la tuyauterie. Si des bulles apparaissent, c'est qu'il y a une fuite.
- Fermez la valve, vidangez la tuyauterie et remplacez la pièce défectueuse par une nouvelle homologuée et conçue à cet effet.

NETTOYEZ VOTRE TERRAIN

Lors du nettoyage printanier de votre terrain, il est interdit d'utiliser son foyer extérieur pour brûler les résidus (gazon, feuilles et branchages). Il faut les mettre dans des sacs ou en fagots (pour les branches) et les déposer au bord du chemin. Consultez votre calendrier municipal de collecte des matières résiduelles pour connaître les dates de collecte des résidus verts via le <https://vsad.ca/matieresresiduelles>.

ATTENTION AUX ARTICLES DE FUMEUR

Une fois utilisés, les articles de fumeurs peuvent représenter un risque d'incendie. Restez vigilants quand vient le temps de disposer de vos mégots.

Voici quelques consignes de sécurité :

- Ne disposez jamais de vos mégots dans la nature, le paillis ou les pots à fleurs.
- Ne jetez jamais les allumettes ou les cigarettes directement à la poubelle.
- Éteignez vos mégots dans un cendrier conçu à cet effet et placez-les loin de toute surface inflammable.
- Avant de jeter le contenu du cendrier, assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints en y versant un peu d'eau.

LA COURSE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE passera sur la rue Saint-Félix, le chemin de la Butte, la route Tessier et la route 138 dans votre secteur, le 13 mai en début de soirée.

2 000 jeunes de 50 écoles participeront à une course à relais qui traversera Saint-Augustin-de-Desmaures, causant une entrave majeure à la circulation. Afin de prendre connaissance des heures d'entrave dans votre secteur et de prévoir vos déplacements, nous vous prions de consulter le site legdpl.com dans la section **La Course**.



Venez encourager les jeunes coureurs
à nos points d'encouragement!

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



MAI

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

JUIN

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Veuillez prendre note que vous pouvez poser vos questions en lien avec les collectes des matières résiduelles à cette adresse courriel : matieres.residuelles@vsad.ca.

Ordures

Les ordures seront collectées toutes les semaines.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines à l'année.

Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le mercredi **3 mai 2023**.

NOUVEAU : La collecte des encombrants sera désormais effectuée le mercredi et non le mardi comme les années passées. La date limite pour vous inscrire demeure le lundi, à midi, précédent la collecte (1^{er} mai).

Le camion circule dans les rues à compter de 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin la veille. Un maximum de 1 m³ de matériaux de construction, rénovation ou démolition est accepté lors de cette collecte. L'ensemble des encombrants ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m³.

ATTENTION : Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

Inscription en ligne :

<https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet *Encombrants*

Inscription par téléphone : 418 878-4662, poste 5406.

Résidus verts

Le début de la collecte des résidus verts est décalé d'une semaine soit : du 1^{er} mai au 25 mai inclusivement.

Écocentre

Attention, il y a des changements à l'horaire d'été de l'écocentre :

Lundi, mardi et mercredi : 9 h à 17 h

Jeudi et vendredi : 9 h à 18 h

Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

L'ÉCOCENTRE MOBILE VIENT VERS VOUS

Ce site d'appoint ponctuel sera disponible dans notre ville le samedi 17 juin, de 10 h à 16 h et il sera situé dans la zone de débarcadère des étudiants à l'école des Pionniers (pavillon Laure-Gaudreault) sur la rue Jean-Juneau.

L'écocentre mobile est offert gratuitement aux Augustinois. Il permet aux citoyens de se départir, entre autres, des résidus domestiques dangereux comme les batteries, ampoules fluocompactes et de petits appareils électroniques et électriques qui ne vont ni aux ordures ni au recyclage.



Par contre, les matières volumineuses telles que les encombrants (matelas, divan, réfrigérateur, etc.) ne seront pas acceptées lors de cette collecte mobile. Vous serez invité à les déposer à l'écocentre de la rue de l'Hétrière ou à vous inscrire à la prochaine collecte des encombrants.



LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES À NOS PORTES !

Au cours des prochains jours, le matériel pour effectuer la collecte des résidus alimentaires sera livré à votre porte, qu'il s'agisse d'une maison unifamiliale ou d'une habitation dans un immeuble multilogement. Ainsi, vous recevrez un contenant d'une capacité de 10 litres, une provision de 6 mois de sacs mauves d'une capacité de 13 litres ainsi qu'un guide de collecte qui renferme plusieurs informations importantes pour vous aider à bien démarrer votre collecte.

Une fois votre matériel reçu, vous pouvez commencer à jeter vos résidus alimentaires dans les petits sacs mauves prévus à cet effet. Une fois pleins, les sacs devront être noués et jetés dans le bac à ordures. Par la suite, ils seront ramassés par le camion à ordures qui les amènera au Centre de récupération de la matière organique, où ils devront être séparés par un tri optique qui reconnaîtra la couleur mauve. Ces sacs seront ouverts mécaniquement et transformés en pulpe liquide, puis ces pulpes seront dirigées vers le Centre de biométhanisation de la matière organique (CBMO) par conduite interne.

La pulpe rendue au CBMO est chauffée et brassée, des bactéries entre en action pour la transformer en digestat, un fertilisant agricole. Ce digestat sera alors déshydraté pour faciliter le transport vers les agriculteurs.

La biométhanisation produit également du méthane qui est récupéré et épuré afin d'en faire du gaz naturel renouvelable (GNR). Le GNR est ensuite envoyé dans le réseau d'Énergie.



Pour connaître ce qui peut aller dans ces sacs, une seule question est nécessaire : Est-ce que ça se mange ou est-ce une partie de quelque chose qui se mange ? Donc tous les résidus alimentaires incluant la viande, les os, les coquilles d'œufs, de mollusques et les carapaces de homard sont acceptés.

Source : <https://www.ville.quebec.qc.ca/sacmauve/>

TA CARRIÈRE SE TROUVE



EMPLOIS ÉTUDIANTS



EMPLOIS PERMANENTS

Découvre les possibilités qui te sont offertes

Permanents

- Technicien en administration
- Adjoint administratif
- Notaire
- Avocat
- Mécanicien
- Journalier

Étudiants

- Soutien aux activités et événements spéciaux
- animateur club de lecture Crock-Livres
- Journalier
- Sécurité et prévention dans les parcs
- Mécanicien
- Bureautique

Temporaires

- Préposé à l'aréna
- Journalier auxiliaire
- Surveillant de plateaux d'activités
- Brigadier scolaire

vsad.ca/carriere



L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.



UNE PREMIÈRE ÉDITION DE LA VITRINE RÉUSSIE !

Plus de 800 personnes ont profité de la première édition de La Vitrine, le samedi 15 avril dernier, au Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE), pour s'amuser et rencontrer plus de 20 organismes ou services en lien avec la vie citoyenne augustinoise. Pour l'occasion, le CCMSE était transformé en un magnifique lieu de rencontre multigénérationnel.

Magie, sculptures de ballons, maquillages, jeux géants, bibliotente étaient au nombre des activités proposées tout au long de la journée. Une scène a également été le théâtre de prestations et de démonstrations diverses. En marge de la Semaine de l'action bénévole au Québec, cet événement fut une belle vitrine sur le dynamisme de la communauté augustinoise et des organismes qui l'animent.



APÉROS AU GRENIER - La programmation culturelle de la VSAD compte, depuis cet hiver, deux nouvelles activités. Les Apéros au grenier proposent des rendez-vous privilégiés dans l'intimité du grenier de la maison Thibault-Soulard. Le comédien et chanteur Stéphane Côté était l'invité du printemps et a offert un moment unique, marqué par la sincérité et le talent.

AUTOUR DU PIANO - La salle Chrysalide de la bibliothèque Alain-Grandbois reçoit, quant à elle, des pianistes-chanteurs dans le cadre de la série *Autour du piano*. Pendant 90 minutes, ils interprètent ainsi des classiques d'ici et d'ailleurs en plus d'accepter des demandes spéciales. L'artiste Stéphanie Boutet était l'invitée du printemps. Cet événement sera de retour dans la programmation estivale en formule « Deux pianos » en compagnie de Jean-Benoit Lemire qui était l'invité de la série pour la programmation hivernale.



La page des Augustinois actifs

Une Vie culturelle et de loisir Active et Dynamique

Programmation des activités aquatiques—Été 2023

Dates de la session : Du lundi 26 juin au dimanche 27 août
Inscription résidents : Du lundi 5 juin au dimanche 11 juin
Inscription pour tous : Du lundi 12 juin au dimanche 18 juin

La programmation sera disponible le 31 mai au VSAD.ca/programmation et dans tous nos établissements.



Fête des voisins – 3 juin 2023

La Fête des voisins revient le 3 juin! Planifiez une fête de quartier et recevez un support matériel de la Ville. Soyez créatif, un repas en plein air, une fête musicale ou des jeux dans la rue. Inscrivez votre fête avant le 15 mai et courez la chance de recevoir une animation offerte par la Ville. Consultez tous les détails concernant la fête des voisins et l'offre de la Ville au VSAD.ca/voisins.



Crock-Livres

La bibliothèque Alain-Grandbois annonce le retour de son incontournable club de lecture estival « Crock-Livres » qui se déroulera du 25 juin au 13 août. L'ère des dinosaures et la préhistoire t'inspirent? Profitez du thème pour en apprendre davantage sur les dinosaures. Relève ton défi et deviens un meilleur lecteur!

Les inscriptions débuteront le 6 juin.

Surveille le prochain MIM pour tous les détails!

Clientèle admissible : 3 ans à la 1^{re} secondaire (année scolaire terminée en juin 2023)



😊 28 😐 10 😞 3

SONDAGE

Programmation hivernale 2023

Nous souhaitons connaître votre niveau de satisfaction, afin d'adapter nos activités et nos événements pour répondre adéquatement aux besoins de la population augustinoise.

VSAD.ca/sondage



ÉTÉ 2023

Aires de barbecue

AMBI • TABLE À PIQUE-NIQUE • CHARBON NON INCLUS

LOCALISATION

PARC DELPHIS-MAROIS
CENTRE SOCIO-RÉCRÉATIF
LES BOCAGES
PARC PLACE-PORTNEUF
PARC LE BIVOUC

POUR CONNAÎTRE LA MARCHÉ À SUIVRE ET POUR RÉSERVER

À NE PAS MANQUER !

Bibliothèque Alain-Grandbois
Centre communautaire multi. secteur est
Complexe sportif multifonctionnel
Maison Thibault-Soulard
Parc Riverain

EN MAI

Consultez le vsad.ca/programmation pour connaître les détails et vous inscrire.

7	Atelier pour la fête des Mères : Cache-pot rigolo Pour les 6 ans et plus
9	Groupe de randonnée – Rivière St-Charles, secteur de l'Anse-à-Cartier
10	Club Latulu (sans inscription)
11	Apéro au grenier avec Maxime Landry Aussi offert en virtuel
16	Tricot-Thé (sans inscription)
17	Conférence: ABC des pousses et germinations
19	Pédago à la biblio Requinologie exotique – Pour les 7 à 12 ans
20	Samedi de marcher, dans le cadre de la tournée Ça marche doc !
21	Spectacle jeunesse pour toute la famille : Les aventures de pirate de Bredouille
23	Heure du conte avec Martine Hébert – Pour les 0 à 6 ans
25	À la découverte des liseuses et livres numériques Rencontre Lire et Découvrir (sans inscription)
Jusqu'au 28 mai	Exposition Une image vaut 100 mots, par Line Desrochers et Karen Picard

...
**AIRES DE
PLANCHE
À ROULETTES**

PARC DU MILLÉNAIRE
160, RUE JEAN-JUNEAU
CENTRE SOCIO-RÉCRÉATIF
LES BOCAGES
4850, RUE DU SOURCIN

DÉCOUVRE LE
CODE DE VIE
ET NOS
INSTALLATIONS
EN VIDÉO ICI

"Construire
un climat Cool
C'est l'affaire de Tous!"

TENNIS LIBRE
RÉSERVATION DE TERRAIN

SAINT-AUGUSTIN
DE DESMAURES

tennisenligne.ca/vsad



DÉCOUVREZ

notre programmation
saisonnière

VERSION PAPIER DISPONIBLE DANS NOS INSTALLATIONS



VSAD.ca

@VSADSLCVC

@AUGUSTINOISACTIFS

